

ACADÉMIE DE NÎMES

NICOLAS CADÈNE

DISCOURS DE RÉCEPTION

précédé du

Discours de bienvenue

de Madame Simone MAZAURIC

Présidente de l'Académie

SÉANCE DE L'ACADÉMIE DU 14 JUIN 2019

en son Hôtel, rue Dorée.

DISCOURS DE BIENVENUE
de Madame Simone MAZAURIC

Présidente de l'Académie

Monsieur,

Vous êtes nîmois de naissance, juriste de formation, protestant de religion, et vigneron à vos heures. Après des études de droit effectuées à Montpellier, Lille et Paris, vous avez, à partir de 2004, exercé différentes fonctions publiques, notamment des fonctions d'assistance auprès de parlementaires. Vous avez également été bénévole auprès du SAMU social, secouriste de la Croix-Rouge française, membre d'Amnesty International et de la Ligue des Droits de l'Homme, entre autres. Vous êtes donc depuis plusieurs années fortement engagé dans la vie sociale, et tout autant dans la vie politique. Vous exercez actuellement, et cela depuis 2013, la fonction de rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité auprès du premier ministre. En liaison avec cette fonction, vous avez publié un ouvrage intitulé *La laïcité pour les Nuls, en 50 notions* (Editions First). Vous avez également participé à plusieurs ouvrages collectifs, notamment : *La laïcité, des combats fondateurs aux enjeux d'aujourd'hui* (Privat), *L'expression du fait religieux dans la sphère publique* (La documentation française); *Les fondamentaux sur la laïcité et les collectivités territoriales* (CNFPT). Vous êtes co-auteur de *Présidentielle 2007, l'irruption des internautes dans la campagne* (Editions du manuscrit) ainsi que d'un kit pédagogique de formation intitulé *Valeurs de la République et laïcité* (CGET et Editions Citizen).

Vous êtes également l'auteur de différents articles publiés dans des quotidiens, hebdomadaires et magazines nationaux depuis 2001 et surtout de rapports de l'Observatoire de la laïcité publiés dans la Documentation française : « Question laïque et question sociale », revue de la Libre pensée, « Laïcité et Arts », rapport annuel de l'Observatoire de la laïcité, « Peut-on concevoir la neutralité dans l'entreprise ? », Revue du droit du travail, « Laïcité et Sports », rapport annuel de l'Observatoire de la laïcité, « Application du

principe de laïcité et spécificités en Outre-mer », rapport annuel de l'Observatoire de la laïcité, « Citoyenneté mondiale et laïcité », « La situation des régimes culturels en Outre-mer et l'état des lieux de l'application du principe de la laïcité », rapport annuel de l'Observatoire de la laïcité, « Le cas de la crèche Baby-Loup, une question de laïcité? Rappel des principaux fondements juridiques de la laïcité en France », rapport annuel de l'Observatoire de la laïcité, « Définition du principe constitutionnel de laïcité et conformité des régimes dérogatoires : la décision du Conseil constitutionnel du 23 février 2013 », rapport annuel de l'Observatoire de la laïcité 2013-2014, « La jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'Homme en matière de liberté religieuse », rapport annuel de l'Observatoire de la laïcité.

On le constate aisément, la laïcité est au cœur de vos préoccupations et vous en faites même profession. Parmi vos publications, seuls trois articles n'en traitent pas, ce qui ne signifie pas nécessairement qu'ils soient sans rapport avec elle : c'est vrai tout particulièrement de l'article qui a pour titre : « L'évolution de l'influence protestante dans l'engagement politique ». Mais c'est tout aussi vrai des deux articles consacrés à ce protestant républicain d'origine cévenole et nîmoise, qui a rallié au moment de la Commune le camp des communards et qui a été fusillé par les Versaillais, Louis-Nathaniel Rossel : « Louis-Nathaniel Rossel, un Officier chez les communards » et « Qui était Rossel ». Une figure exemplaire qui a fasciné plusieurs auteurs nîmois de Christian Liger à Raymond Huard.

C'est, si vous le voulez bien, sur votre fonction de rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité que je vais m'attarder, en la rattachant cependant aux brèves indications bio-bibliographiques que je viens de livrer. Lors de sa réception en mars 2019, notre confrère Olivier Abel a rappelé l'attachement des protestants au principe de laïcité : sans doute, mais vous nous le confirmerez

éventuellement ou peut-être, faut-il donc voir dans le choix de votre fonction actuelle non pas l'effet du hasard mais, bien au contraire, faut-il la mettre en relation avec votre appartenance religieuse et y voir la conséquence de cet attachement dont on devine, bien évidemment, les origines historiques : je vais y revenir.

L'Observatoire de la laïcité a été fondé en 2007. Il a été reconduit en 2017 pour cinq ans. Jean Louis Bianco en a été le premier président. Il en est toujours le président. La particularité de cet organisme mérite que l'on s'y attarde quelque peu.

J'ai commencé pour ma part par m'interroger sur le choix du terme observatoire pour le désigner, un terme, je le sais bien, d'usage relativement courant dans le champ social puisqu'il existe également un observatoire des inégalités, un observatoire des territoires, un observatoire de la christianophobie, etc. un terme qui me semble néanmoins être susceptible de prêter à confusion. Il appartient en effet de façon privilégiée au vocabulaire des sciences d'observation. En astronomie, l'observatoire est un lieu d'où l'on observe l'univers, le mouvement des planètes, les étoiles, les galaxies sans que les astronomes interviennent sur l'objet de leurs observations. L'observation implique, autrement dit, une forme de détachement, de distance prise avec l'objet observé, et surtout d'abstention à l'égard de ce que l'on observe de loin, du point de vue de Sirius, pour rester dans le domaine de l'astronomie. Et l'on peut légitimement se demander si la mission des membres de l'Observatoire de la laïcité se borne à une tâche d'observation ainsi entendue. Il n'en n'est rien, bien évidemment et bien au contraire.

Certes, la mission d'observation, destinée à dresser un état des lieux fidèle de la laïcité en France fait partie des missions de l'observatoire. Mais l'une de ses missions est aussi « de conseiller et d'assister le gouvernement dans son action visant au respect et à la promotion du principe de laïcité en France », ce qui suppose de sa part une intervention active. Enfin, l'Observatoire joue également

un rôle tout aussi et, peut-être plus actif encore, de formation à la laïcité, notamment dans l'Education nationale, à l'école, dans le cadre de l'enseignement moral et civique, mais aussi à l'Université, dans les ESPE où ont été institués des modules de formation à la laïcité. Et dans d'autres grands organismes publics.

Et pour mieux comprendre l'importance que revêtent ces fonctions, et donc l'importance de l'Observatoire lui-même, il faut repartir de la notion centrale de **principe de laïcité**, dont il n'est peut-être pas inutile de rappeler en quoi il consiste, en France s'entend car la conception de la laïcité varie d'un pays à l'autre.

Il se résume à deux composantes principales :

- La liberté de conscience et de culte, autrement dit, la liberté reconnue à tous et à chacun de choisir ses opinions religieuses et notamment la liberté de n'en avoir aucune. Le principe de laïcité autorise donc toutes les convictions religieuses, donne à chacun la liberté de vivre et d'exprimer ses opinions, dans le respect bien évidemment des opinions des autres et dans le respect de l'ordre public. Par là-même, le principe de laïcité est un principe non seulement de liberté mais aussi inséparablement d'égalité de tous devant la loi.
- Le principe de laïcité comprend également le principe de la séparation de l'Etat et des organisations religieuses. Ce qui signifie que l'Etat doit observer vis-à-vis des différentes religions une stricte neutralité et n'en privilégier aucune. Cette seconde composante du principe de laïcité trouve évidemment son origine historique dans la célèbre loi de séparation des Églises et de l'État de 1905.

En France, le principe de laïcité est inscrit dans la constitution et les enquêtes d'opinion attestent que les Français y sont très majoritairement attachés. Cet attachement majoritaire devrait en bonne logique en favoriser l'application sans heurts. Pourtant, dans la réalité, cette application est très loin d'aller de soi. Au moment où

la loi de séparation des Églises et de l'État a été proclamée, l'un des promoteurs de cette loi, Aristide Briand, avait paraît-il prophétisé : « La réforme ainsi faite (sera) d'une application facile ». Ce qui, depuis la promulgation de la loi jusqu'à aujourd'hui, et aujourd'hui sans doute plus que jamais, n'a en réalité jamais été le cas.

D'abord parce que si les Français sont attachés au principe de laïcité, cela ne signifie pas pour autant qu'ils en aient une connaissance exacte. La laïcité est en effet pour beaucoup une notion plutôt vague, dont ils savent plus ou moins qu'elle constitue une composante majeure de l'idéal républicain sans qu'ils sachent pour autant en quoi elle consiste, voire en ayant une idée entièrement ou partiellement fautive.

Surtout, la définition du principe de laïcité est une définition idéale, et par conséquent très générale, qui s'avère souvent incapable d'apporter une réponse précise et faisant l'objet d'un accord unanime aux nombreuses difficultés que fait surgir sa mise en œuvre pratique dans des situations concrètes. A preuve, les différentes « affaires » qui ont depuis quelques années divisé l'opinion : depuis l'affaire du foulard islamique jusqu'à celle des crèches de Noël en passant par la question des menus des cantines scolaires, ou par l'intervention du président Macron auprès des évêques de France, une intervention jugée par certains beaucoup trop favorable à la religion catholique et comme transgressant, par conséquent, le principe de neutralité de l'État... etc.

Il ne suffit donc pas, pour paraphraser le général de Gaulle, de sauter sur sa chaise comme un cabri en répétant « la laïcité, la laïcité, la laïcité », encore faut-il être conscient des raisons pour lesquelles sa mise en œuvre soulève autant de difficultés. Or, on ne peut s'étonner de ces difficultés si l'on prend la peine à la fois de se souvenir de son histoire et de prendre en compte le contexte historique et social dans lequel ce principe doit s'appliquer.

L'histoire du principe de laïcité en France est une histoire longue. Il faudrait sans doute remonter, pour la rendre mieux intelligible, à la séparation de fait et de droit instaurée en 1794, au moment de la Révolution française et qui a duré jusqu'en 1801, quand le Concordat de Bonaparte a recréé des liens privilégiés entre l'Église catholique et l'État. Je ferai l'économie de cette histoire pour remonter uniquement à la loi de 1905 précédemment évoquée. Une loi qui a été adoptée dans un contexte historique très particulier, celui des violentes polémiques déclenchées au début du XX^e siècle par l'affaire Dreyfus, à l'occasion de laquelle s'est manifestée une violente haine antisémite; une haine provenant de la frange des catholiques intransigeants – les catholiques dits concordataires - qui souhaitaient défendre à tout prix les privilèges de l'Église catholique et qui visait plus généralement toutes les minorités, et donc non seulement les juifs mais aussi les protestants et les francs-maçons.

La loi de 1905 se voulait par conséquent dans l'esprit des « pères fondateurs » de la laïcité (Aristide Briand, Jean Jaurès, Ferdinand Buisson, Francis de Pressensé) une loi de liberté, destinée à défendre les droits des minorités religieuses, et non pas, ainsi que certains l'ont interprétée, une loi anti-religieuse ou anti-cléricale, et plus précisément encore une loi anti-catholique (saut des catholiques concordataires). Dès le départ, la loi de 1905 a donc été source de malentendus, d'incompréhensions. Et elle n'a cessé de l'être. Aujourd'hui encore où l'évolution historique et sociale a pour conséquence de générer de nouvelles incompréhensions. L'apparition en France, du fait de son histoire coloniale, d'une nouvelle minorité, une minorité cette fois musulmane, pose depuis quelques années de nouvelles questions. Aussi bien parce que le principe de laïcité est brandi par certains (et tout le monde sait de qui je parle) pour contester les droits de cette minorité, et non pour défendre la laïcité, qui n'est en l'affaire qu'un prétexte. Mais aussi

parce que, de leur côté, les fondamentalistes musulmans en appellent à une « nouvelle laïcité » qui consisterait à reconnaître des droits particuliers aux populations issues de l'immigration au nom du droit à la différence, rompant ainsi le principe d'égalité. Est ainsi posée la difficile question de savoir comment défendre l'idéal laïque contre les fanatismes religieux et les dérives communautarismes sans faire le jeu de l'intolérance.

L'exaspération des tensions suscitées par ces questions inédites a pour conséquence que l'observatoire de la laïcité lui-même n'est pas à l'abri des tempêtes. Je pense aux attaques dont il a récemment fait l'objet et au reproche qui lui a été adressé de bafouer le principe qu'il est censé défendre. Ainsi le titre d'un article récent de l'hebdomadaire *Marianne* affirmait : « L'Observatoire de la laïcité préconise d'autoriser aux jeunes de 14 à 16 ans (ceux qui effectueront leur (futur) service national de 15 jours) le port de signes religieux ». En d'autres termes, l'Observatoire de la laïcité a été accusé d'adopter une position trop accommodante à l'égard des intégrismes religieux, et il faut entendre par là, on le devine, essentiellement si ce n'est exclusivement, l'intégrisme musulman. Mais pas seulement. L'intervention du président Macron auprès des évêques de France a été également considérée et dénoncée comme une entorse au principe de neutralité de l'Etat.

Je ne prendrai évidemment pas parti dans ces débats que je n'ai évoqués que pour souligner que la tâche d'un observateur de la laïcité est loin d'être une tâche aisée, mais c'est sans doute aussi ce qui fait tout son intérêt et je ne doute pas que ce soit également votre conviction.

En tout état de cause, votre présence au sein de l'Académie nous donnera certainement l'occasion d'échanges de grand intérêt à ce sujet et nous attendons donc avec impatience votre présente intervention.

REMERCIEMENTS
DE MONSIEUR NICOLAS CADÈNE

Éloge de son prédécesseur
MADAME MONIQUE KUNTZ

Madame la Présidente,
Monsieur le Secrétaire perpétuel,
Mesdames les Académiciennes,
Messieurs les Académiciens,
Mesdames et Messieurs,
Chers parents et amis,

C'est avec beaucoup d'émotion que je commence ces quelques mots qui, je l'espère, sauront vous exprimer toute ma gratitude. En réponse à Benjamin Constant, soyez-en sûrs, cette reconnaissance n'aura pas la mémoire courte.

Tout d'abord, permettez-moi de saluer mes parrains, Bernard Cavalier, qui m'a vu naître ou presque, Daniel-Jean Valade, qui m'a marié à celle qui, avec ma fille, fait mon bonheur quotidien, et, enfin, Bernard Simon qui, le premier, m'a reçu et si bien énoncé les nobles missions de l'Académie.

Il me faut aussi remercier très chaleureusement Alain Aventurier, secrétaire perpétuel, qui, sans jamais montrer le moindre signe d'agacement, a accepté de répondre à mes trop nombreuses questions sur le fonctionnement de cette illustre assemblée, et qui m'en a fait découvrir les locaux de la rue Dorée.

Je tiens également à vous remercier, Madame la Présidente, pour vos mots de bienvenue si chaleureux. Pourtant, je dois vous avouer être aujourd'hui quelque peu mal à l'aise. Car, au fond, je crains d'être un « mauvais élève » au regard de la riche production intellectuelle et scientifique de mes consœurs et confrères, de ceux

qui nous ont tous précédés ici et de celle de Monique Kuntz, à qui j'ai l'honneur de succéder aujourd'hui.

En vue de la rédaction de ce discours et après que Michèle Pallier m'eut évoqué quelques souvenirs de Monique Kuntz, je suis allé rendre visite à Christiane Fantozzi, sa sœur, qui m'a été d'une aide précieuse. Je ne connaissais pas celle à qui je succède aujourd'hui. Pourtant, à l'issue de notre rencontre, si j'avais le regret de ne pas avoir eu l'opportunité d'échanger avec Monique Kuntz, j'avais le sentiment de l'avoir bien connue.

Peut-être aussi parce que j'ai eu la surprise d'apprendre que sa famille et la mienne n'étaient pas étrangères. Ma tante paternelle aujourd'hui décédée, Nicole Couton, née Cadène, et dont j'étais très proche, prodiguait, en tant qu'infirmière libérale, quelques soins réguliers à ses parents. Mon grand-père maternel, Étienne Rioux, également décédé et qui m'était si cher était, quant à lui, un pasteur avec qui aimaient à discuter Monique ou Christiane à la Maison du protestantisme, notamment à l'occasion de ses célèbres foires aux livres.

Monique Kuntz naît à Nîmes le 19 juin 1929. Sa mère est directrice de l'école de la place Belle-Croix. Son père, ancien militaire, est agent de la Trésorerie générale, ce qui le destine à devenir, pour longtemps, le trésorier de l'Église protestante. Monique a deux sœurs, Geneviève, son aînée de 5 ans, aujourd'hui décédée et Christiane, sa benjamine de 3 ans, qui vit sur la colline de Montauray, et que je salue chaleureusement. Christiane Fantozzi qui me disait justement : « Monique a toujours été penchée sur un livre », laissant penser, et on aurait du mal à lui donner tort, qu'il y avait quelque chose d'inné dans sa passion pour la littérature.

La famille Kuntz vit au 24 rue Porte de France, juste en face du lycée de garçons, dans une jolie maison donnant chez Madame

Borniski qui donne régulièrement des concerts dans son jardin, ce qui permet aux trois filles Kuntz d'en profiter avec beaucoup de bonheur, tant elles apprécient ces spectacles musicaux.

Mais l'enfance de Monique est surtout marquée par la guerre. Sa famille est surveillée de près. Sans doute parce que son nom, « Kuntz », ici dans le Gard, trahit, après la défaite de Sedan, son départ de l'Alsace prussienne pour rester Française. Les gens étant ce qu'ils sont, cette volonté de demeurer en France n'a pas empêché son grand-père, alors instituteur à Caveirac, d'être quotidiennement appelé « le Prussien » par les villageois.

À ses douze ans, durant l'occupation, Monique voit partir plusieurs camarades de confession juive. Sa meilleure amie, Hélène, parvient à lui écrire une courte lettre depuis le camp des Milles, dans laquelle elle lui demande de penser « quelquefois à sa petite amie », de « ne pas l'oublier trop vite » et « espère la revoir un jour ». Assassinée dans les camps, elle ne la reverra jamais. Cette lettre, rédigée dans des conditions inimaginables et que Christiane Fantozzi a bien voulu me faire lire, Monique la garde toute sa vie auprès d'elle. Cela participe sans doute de son souhait de réaliser à Pau, quelques années plus tard, une remarquable exposition sur la Résistance, les déportations et l'occupation allemande, avec l'aide du pasteur Aimé Bonifas, personnalité héroïque de cette période tragique qui, en 2002, la parrainera pour sa réception au sein de cette académie.

Monique Kuntz poursuit ses études au lycée Feuchères, qui n'était pas encore à l'époque, devenu le collège qui allait accueillir de si nombreux adolescents filles et garçons, dont moi-même au début des années 1990. Alors qu'elle poursuit des études pour devenir secrétaire de direction, pressentant que sa vocation l'appelle ailleurs, toute protestante qu'elle est, elle suit les cours de l'Institut

Catholique de Paris, d'où elle sort avec un certificat d'aptitude de bibliothécaire. Sa carrière commence. Elle aura deux décors essentiels, Pau puis Vichy.

Très attachée au sud de la France, elle refuse d'être affectée par l'Inspecteur général des bibliothèques « au nord de la Loire ». Finalement, après Pau, elle obtient le poste de bibliothécaire de Vichy à l'issue d'un concours national de recrutement. De quoi sourire de ce coup du sort. Car la ville, baignée par l'Allier, fait partie de toute cette hydrographie de la Loire, qui prend sa source au sud, au mont Gerbier-de-Jonc, pour aller se jeter dans l'Océan atlantique au nord-ouest de l'hexagone à Saint-Nazaire.

Monique Kuntz reste à Vichy plus de trente ans, de 1966 à 1999. C'est-à-dire, presque l'ensemble de sa carrière. Celle-ci est riche en travaux, expositions et initiatives mettant en valeur les écrivains de l'Allier, notamment Charles-Louis Philippe, cofondateur de la Nouvelle revue française, la « NRF », qu'animerait durant de si nombreuses années le Nîmois Jean Paulhan. Mais c'est sans aucun doute la découverte du fonds *Valéry Larbaud*, riche de 10.000 volumes rares et précieux, qui a, pour elle, les conséquences les plus heureuses.

Valéry Larbaud, dont l'héritage de la source *Vichy Saint-Yorre* lui permis de voyager partout à travers le monde, donna à notre littérature, au début du XX^e siècle, le souffle du voyage dans les contrées lointaines — Antilles, Pacifique, Asie, Sibérie, Amérique du Sud — et le rêve naissant d'une civilisation planétaire.

Très sensible à ses écrits et femme volontaire, Monique Kuntz met en place avec le célèbre écrivain Roger Grenier, *prix Femina* en 1972, le *prix Valéry Larbaud*, dont les premiers membres du jury s'appellent Paul Morand, Michel Déon et André Chamson, membres de l'Académie française et, pour ce dernier, également

membre non résidant de l'Académie de Nîmes. C'est dire l'importance immédiate de cette fondation et de ce prix, dans le monde des lettres.

Si bien qu'il n'est pas étonnant que Monique Kuntz entre en relations avec des écrivains parmi les plus talentueux. On peut ainsi citer Yves Berger, *prix Médicis* en 1994, ou Christian Giudicelli, *prix Renaudot* en 1986, avec *Station balnéaire*, et lui-même Nîmois bien que vivant à Paris depuis les années 1960. Monique Kuntz se lie également d'amitié avec nombre d'éditeurs et d'artistes, dont Hubert Nyssen, le fondateur de la maison d'édition *Actes Sud*, ou le peintre Pierre Lafoucrière.

À Vichy, le *prix Valéry Larbaud* en suscite un autre : le premier lauréat, Michel Dard, couronné pour son roman *Mélusine*, lègue à la Fondation de France une somme importante pour que soit récompensée une œuvre écrite, sur le tard, par des écrivains qui se révèlent, si l'on peut dire, à leur retraite. Ce directeur des Arts et des Lettres à l'Unesco donne son nom au *prix Michel Dard* qui a le même jury que le *prix Larbaud*.

Quant à Valéry Larbaud lui-même, Monique Kuntz lui consacre des expositions chaque année, et porte à l'étranger le souffle de son esprit et de son talent. Ces expositions vont jusqu'à Bruxelles, Lisbonne, Florence ou Luxembourg.

À cette activité, Monique Kuntz doit sans doute d'être la première femme à présider un Centre régional des Lettres, en Auvergne et de pouvoir créer, à Vichy, une nouvelle bibliothèque-médiathèque, inaugurée le 26 novembre 1985 et baptisée naturellement Valéry Larbaud. Elle y reconstitue les pièces chargées de livres de Valbois, la maison decampagne où Larbaud, paralysé, a vécu ses dernières années. Très vite, chaque fois qu'une bibliothèque se construit dans la région, elle donne de précieux conseils à

l'architecte. Monique Kuntz se charge aussi de l'édition des *Cahiers Valéry Larbaud*, dont un numéro lui rend hommage en 1995, rappelant sa connaissance intime des œuvres, son courage, sa disponibilité et son extrême gentillesse.

Par sa profession et sa curiosité naturelle, Monique Kuntz découvre, toujours à Vichy, un fonds de livres, de documents et d'affiches de « L'État français ». Ces affiches de l'époque, où l'on présentait des visages d'enfants « joyeux » qui chantaient « *Maréchal, nous voilà...* ». C'est après cette découverte que Monique Kuntz crée le *fonds Résistance* et échange des documents avec la Bibliothèque nationale de France. Très vite, elle devient membre de l'*association des 80*, en mémoire des 80 députés et sénateurs qui s'opposèrent aux pleins pouvoirs du maréchal Philippe Pétain.

C'est ainsi que, peu à peu, Monique Kuntz est promu officier des Palmes académiques, chevalier des Arts et des Lettres et de la Légion d'honneur.

En 1999, Monique Kuntz prend sa retraite, pour venir, comme Joachim du Bellay au retour de Rome, « vivre entre ses parents le reste de son âge », et pour retrouver sa chère ville de Nîmes. Laquelle n'attend pas longtemps à mettre à contribution son expérience, puisqu'elle succède alors à notre confrère, le docteur Charly-Sam Jallatte, pour présider l'Association des Bibliophiles de Nîmes et du Gard, et ainsi, pour reprendre les mots de Daniel-Jean Valade, « engager les Nîmois à interroger le patrimoine imprimé dont les richesses sont autant d'œuvres d'art ».

Le 4 octobre 2002, après son élection à l'Académie de Nîmes pour succéder à Janine Reinaud, le président Yvon Pradel, commence son discours de bienvenue par cette formule lapidaire de Stéphane Mallarmé : « Tout existe pour aboutir à un livre » car

Monique Kuntz, assurément, est amoureuse des livres, et a choisi de les étudier puis de les protéger toute sa vie.

En ces lieux, Monique Kuntz est l'auteure d'une communication intitulée « Prendre les eaux avec Madame de Sévigné ». Ce riche exposé nous ramène à Vichy, où la célèbre épistolière fit deux séjours de cure, en 1676 et 1677. Dans ses lettres à Madame de Grignan, la marquise parle des soins délivrés à Vichy en ces termes : « J'ai commencé aujourd'hui la douche ; c'est une assez bonne représentation du purgatoire. On est toute nue dans un lieu sous terre, où l'on trouve un tuyau de cette eau chaude, qu'une femme vous fait aller où vous voulez. Cet état où l'on conserve à peine une feuille de figuier pour tout habillement est une chose un peu humiliante. » Cette communication de Monique Kuntz nous transmet, via Madame de Sévigné, un témoignage vivant de la vie à Vichy au XVII^e siècle. Avec une description parfois sévère des médecins de cette époque, moins sévère toutefois que celle de Molière, mais aussi des personnages célèbres que la marquise aime à moquer avec délectation.

On y retrouve aussi l'espièglerie qu'affectionnait tant Monique Kuntz.

Je crois que l'essentiel à retenir de cet éloge réside, non pas uniquement dans ce qu'a réalisé Monique Kuntz, bien que tout à fait remarquable, mais dans ce que cela exprime de sa personnalité. Votre consœur, que son personnel de la bibliothèque de Vichy surnommait affectueusement « miss », était une femme humble qui s'investissait pleinement dans sa tâche, en ayant toujours le souci d'éclairer les lecteurs de la bibliothèque ou les visiteurs de ses expositions. Elle était d'une très grande sincérité, courageuse, joyeuse, franche et pleine de vie.

C'est sans doute la raison pour laquelle Monique Kuntz a su transmettre sa passion. En particulier, à la fille de sa grande amie, la secrétaire générale des eaux de Vichy, Françoise Pouradier-Duteil, qui devint elle-même bibliothécaire, chercheuse en histoire de l'art, et qui s'occupe encore aujourd'hui des *fonds Valéry Larbaud*.

Après le décès de Monique Kuntz, le 6 septembre 2016, Fabienne Pouradier-Duteil a cette réaction : « comment ne pas rêver d'exercer le métier de bibliothécaire lorsqu'un tel personnage raconte sans façon et autour d'un bon dîner qu'elle a soupé avec Malraux après avoir oublié ses escarpins dans la voiture, guidé Roger Caillois à Valbois, et contant tout aussi simplement comment elle a oublié un manuscrit de Larbaud, acheté une petite fortune à Drouot, sur le banc d'un square parisien dans l'attente de son train, pour finalement se le voir miraculeusement renvoyé ? »

Aussi, Roger Grenier écrit : « à l'idée qu'une telle femme irremplaçable n'est plus là, le cœur se serre. »

En étudiant tout ce qu'a accompli Monique Kuntz, j'eus la surprise de constater que le jury du *prix Valéry Larbaud*, dont elle était membre, attribua le *prix Michel Dard*, évoqué tout à l'heure, en 1999, au *Roman de Rossel*, dont l'auteur n'est autre que votre regretté confrère Christian Liger. Il s'avère que ce livre a marqué ma jeunesse et, d'une certaine manière, ma famille. En effet, il retrace le destin de Louis-Nathaniel Rossel, un de mes parents, quelque peu oublié au sein de notre famille, et sans doute bien plus encore dans l'histoire nationale.

Je vous en parle parce qu'il fait partie de ces références qui vous transforment. Sa découverte m'a changé. En 1996, alors que mon frère Bruno est élève en classe préparatoire aux grandes écoles au lycée Alphonse Daudet, son professeur, Christian Liger, évoque en cours le destin de ce jeune officier - colonel - qui quitta l'armée

régulière pour rejoindre la Commune de Paris. Bruno l'informe alors de notre parenté et des documents dont nous avons hérité. Eux-mêmes découverts par le plus grand des hasards, à peu près à la même époque, alors que mon autre frère, Thomas, par une longue après-midi de cet ennui adolescent si typique, prend la décision de forcer un vieux coffre-fort qui n'avait probablement jamais été ouvert depuis le décès de notre arrière-grand-père en 1949. De façon inattendue, le frère en question, qui n'est pas franchement du type « bricoleur », parvient à ses fins. Comme quoi, on ne célèbre jamais assez les vertus de l'ennui... Cet après-midi-là, cet ennui a permis à une nouvelle génération, plus d'un siècle après les faits, de découvrir une histoire poignante. À l'intérieur du coffre-fort, nous trouvons des lettres de Louis Rossel à sa famille et à son pasteur. Nous y trouvons aussi des mèches de cheveux qu'il se coupa, pour les siens, le matin même de son exécution par les *Versillais*, un 28 novembre. Une date qui m'est néanmoins devenue joyeuse, puisqu'il s'agit également de celle de la naissance de ma fille, Louise.

Je vous avoue chérir les échos de l'histoire. Quand la grande rencontre la petite, quand l'ennui d'un habitant des années 1990 révèle le souvenir d'un héros de la Commune. Il y a cette idée que nous sommes le fruit d'une histoire qui a ses éclats, positifs ou négatifs, ses discrétions et ses ramifications tout autour de nous, nous rappelant sans cesse que l'on ne se fait pas tout seul, que l'on ne sort pas de nulle part, qu'il a fallu tous ces gens, toutes ces rencontres pour fabriquer ce que nous sommes.

Notre ville, si illustre soit-elle, est une ville à taille humaine, et l'on s'y connaît bien. On se construit souvent les uns avec les autres. Et si l'on ne se connaît pas, comme je le rappelais tout à l'heure à propos de Monique Kuntz, on connaît quelqu'un qui connaît. Nous ne sommes jamais bien loin les uns des autres, encore qu'il y ait ces

temps-ci quelques progrès à faire. Ici, plusieurs académiciens qui me sont apparentés m'ont précédé, l'un d'eux, je crois, a d'ailleurs droit à son portrait dans cette salle. Outre mon père bien sûr, qui est correspondant, il y a les Dombre, Valz, Baux, Vincens, Chabaud La Tour, Saurin, Teissier ou Bouzanquet.

Ce dernier, sur qui Michèle Pallier a délivré ici même une communication, est issu d'une branche vauverdoise, passionnée de vins et de culture locale, cévenole, provençale et tauromachique. Ces passions familiales ne se sont pas éteintes. Mon père et mon oncle sont restés vigneron à côté de leurs autres responsabilités et nous transmettent, à nous leurs enfants, l'amour de la culture de la vigne et de la vinification.

Où que je sois pour poursuivre ma profession, je me sens irrémédiablement rappelé, soit dans le pays cévenol où j'ai passé tant d'étés aux côtés de mes grands-parents maternels, et où, comme l'écrivait André Chamson, « tout semble établi depuis les origines du Monde » ; soit dans le pays camarguais, à l'infinité indomptée ; avec, entre ces deux espaces si beaux qu'on voudrait ne jamais les quitter, pour joindre la montagne à la mer, Nîmes et la Vaunage, terrain idéal de l'enracinement.

Cet enracinement, qui n'interdit pas l'ailleurs, explique peut-être ma sensibilité aux critiques qui peuvent être apportées, ici ou là, à nos traditions locales. Certaines disparaîtront bien sûr, d'autres changeront, et d'autres encore sauront résonner avec le temps qui passe, garder du sens et vivre encore. La plus discutée est sans doute celle qui nous vient d'au-delà des Pyrénées, la corrida. Je comprends tous ceux qui s'étonnent que l'on puisse mettre la mort d'un animal en spectacle. Je me souviens de mes discussions avec ma grand-mère maternelle, née en Île-de-France, aujourd'hui centenaire et qui m'a tant appris et qui, sans se soucier de savoir s'il fallait l'interdire,

me faisait simplement part de son incompréhension face à cette violence mise en scène devant la foule.

Mais le regard est différent lorsqu'on le porte de plus loin. Nous connaissons la légende, finalement peu éloignée de la réalité et bon résumé de celle-ci. À la fin du XVIII^e siècle, sur le sable de Ronda en Andalousie, les riches gentilshommes se livraient à un sport qui leur restituait les joies et les dangers de la guerre. Ils estoquaient des taureaux sauvages. Un jour, un riche cavalier fut renversé par un taureau particulièrement puissant. Alors que l'animal allait plonger ses cornes dans le corps du malheureux tombé à terre, un modeste charpentier, accourant à ses secours et agitant son large chapeau andalou, attira la charge du taureau. La foule exulta et salua cet acte de courage. À nouveau, transfiguré par son geste, le charpentier se jeta devant le taureau et sollicita sa charge. D'un passe-temps pour gentilshommes fortunés, la corrida était devenue un art populaire. Francisco Romero, le modeste charpentier, inventeur de la corrida moderne, mourut riche et célèbre. Il reste une exception parmi tous ceux qui, pour échapper à la faim, essayèrent de passer devant les cornes des taureaux sauvages pour finalement y mourir. La corrida, certes, montre la mort, le plus souvent d'un animal – un taureau de combat, précisons-le –, et ainsi choque légitimement. Cela, même si notre société est inondée chaque jour d'images barbares où des Hommes tuent d'autres Hommes, pour la puissance. Mais la corrida cherche à retracer la vie tout entière, qui n'a de sens que par sa brièveté. Elle ne peut donc nous l'illustrer que dans toute son ampleur, c'est-à-dire jusqu'à la mort, en nous en faisant ressentir puissamment ses émotions : la surprise, la peur, la tristesse, l'admiration, la joie, la sérénité, et parfois même, reconnaissons-le, l'ennui.

Cet attachement à certaines traditions, venues de loin et vieilles de plusieurs siècles, à la terre, à ses habitants et aux histoires du

passé mais qui nous habitent encore aujourd'hui, ne doit pas nous empêcher d'aller de l'avant mais simplement nous aider à y aller en apprenant de celles-ci. Cet attachement nous rappelle combien tisser ces liens entre passé et présent, c'est aussi comprendre leur influence sur nos actes. Monique Kuntz était bibliothécaire : qu'est-ce qu'une bibliothèque sinon le lieu où se rencontrent et sont réunies ces histoires qui nous transforment, qu'elles soient prestigieuses ou inconnues, grandioses ou anecdotiques, amusantes ou tristes ?

Rossel fait partie de ces histoires, et c'est pour cela que je me permets d'y revenir. Si l'histoire de France, mais aussi notre histoire familiale, lui a, pendant longtemps, fait bien peu de place, c'est sans doute parce que le fait pour un officier de l'armée régulière de rallier la Commune de Paris constituait jusqu'à une époque récente une désertion et non un engagement patriotique. Louis-Nathaniel Rossel, né en 1844, est issu d'une famille de Cévenols protestants qui puise dans une persécution séculaire la force de braver toutes les rigueurs de la loi, aimant mieux obéir à leur conscience que d'obéir aux hommes. En 1870, Rossel ne peut voir sans une profonde exaspération la façon dont les généraux conduisent les opérations militaires face à la Prusse. Il leur reproche de vouloir capituler dans le but caché de restaurer en France un ordre moral conservateur, et d'empêcher tout avènement d'une république moderne. À Paris, lorsqu'il rejoint donc la Commune, le parti qui n'est « pas coupable de capitulation », Rossel donne à la résistance contre l'armée de Versailles une vraie impulsion et s'attire la sympathie de la population tout entière, refusant toute entrave à la liberté de la presse, respectant les libertés publiques et considérant les femmes à l'égal des hommes, ce qui lui vaut une certaine admiration de Louise Michel.

Mais, sans doute en raison de son caractère entier et de sa discipline toute militaire, Rossel se trouve en butte à l'hostilité de certains membres du Comité du Salut Public, en particulier de l'anarchiste Félix Pyat. Alors, ne pouvant plus exercer ses responsabilités, il démissionne et demande son incarcération. Après la « semaine sanglante », il est arrêté par les « Versaillais », puis condamné à mort à la suite d'une parodie de procès et malgré les appels à la clémence de Victor Hugo ou du colonel Pierre Denfert-Rochereau. Le matin de sa mort, à 6 heures, Rossel demande à commander le peloton d'exécution que les « Versaillais » choisissent cruellement parmi son propre régiment. Cette dernière volonté lui est refusée. Rossel tombe, aux côtés des communards Théophile Ferré et Pierre Bourgeois, à l'âge de 27 ans.

Dans son ouvrage *Le Fil de l'Épée*, paru en 1932, le général de Gaulle, dont le père connut Rossel en tant que sous-officier, lui rend un vibrant hommage : « Face à l'événement, c'est à soi-même que recourt l'homme de caractère. Son mouvement est d'imposer à l'action sa marque, de la prendre à son compte, d'en faire son affaire. Et loin de s'abriter sous la hiérarchie, de se cacher dans les textes, de se couvrir des comptes rendus, le voilà qui se dresse, se campe et fait front. » Helena Pontier-Martin, qui travaille sur Rossel en 1937, a cette belle conclusion : « Ce matin-là, ce que les généraux tuèrent avec lui était précisément ce qu'ils croyaient défendre. Rossel fut un des premiers à discuter sa mission. Sa conscience l'avertit que cette mission n'était point dans une obéissance d'esclave et que l'intérêt de la patrie passait au-dessus des intérêts privés... »

Peut-être aurais-je une autre occasion de vous parler plus en avant de Louis-Nathaniel Rossel, mais aujourd'hui je voudrais aussi vous dire quelques mots d'un principe qui, comme moi, lui fut cher et qu'il défendit à travers la *Ligue de l'enseignement*, à laquelle il avait

adhéré très tôt, après s'être lié d'amitié avec l'enseignant Jean Macé : il s'agit bien sûr du principe de laïcité.

Je ne sais pas bien comment et pourquoi je me suis intéressé de façon si poussée à ce sujet. Peut-être là encore, l'histoire familiale a eu une influence. Boissy d'Anglas, auteur de la première séparation entre les Églises et l'État en 1795 était un cousin de nos ancêtres ardéchois. Surtout, mon arrière-grand-oncle, Raoul Allier, vauverdois installé à Paris, a été un défenseur acharné de la séparation telle que soutenue par Aristide Briand en 1905. Il s'opposait alors à Émile Combes, qui souhaitait non pas séparer les Églises de l'État mais les mettre sous son contrôle. Allier écrivait ainsi aux parlementaires : « Il nous faut des Églises libres dans l'État politiquement à l'abri de leurs menaces ».

Avant d'être nommé rapporteur général de l'Observatoire de la laïcité auprès du Premier ministre, aux côtés du président Jean-Louis Bianco, à qui je dois tant, je crois avoir commencé à parler de laïcité, notamment à l'occasion de conférences publiques, alors que je débutais ma carrière professionnelle et que je supportais relativement mal l'instrumentalisation que ce principe pouvait souffrir dans une partie du monde médiatique et politique.

Je crois aussi que mes précédents engagements associatifs, au Samu social et à Médecins du Monde avec mon ami Julien Rioust, à la Croix-Rouge française que certains ici ont animés, à Amnesty International, à l'Acat, à la Ligue des Droits de l'Homme ou ailleurs encore, m'ont alerté sur la montée des peurs, sur l'ignorance de l'autre qui se propage, et sur la perte de repères qui fragilisent grandement notre cohésion nationale. Or, face à cela, quel plus bel outil que la laïcité, au service de la liberté de chacun, de l'égalité de tous et de la fraternité commune ?

Bien sûr, il n'y aurait pas grand sens à ce que je vous délivre une conférence sur ce sujet aujourd'hui. J'ai déjà trop parlé. Cependant, permettez-moi de rappeler ici combien ce principe doit être chéri et non meurtri. Trop souvent la laïcité est aujourd'hui invoquée pour traiter de questions qui n'en relèvent pas. Trop souvent elle est détournée de son sens historique et juridique, y compris à des fins identitaires. Olivier Abel, je crois, vous a dit quelques mots en ce sens à l'occasion de sa réception le 22 mars.

Prenons garde, la laïcité n'est pas une nouvelle religion ni un bouclier contre une autre. C'est au contraire un cadre commun à tous, qui nous rappelle que notre pays ne connaît plus de majorité contre des minorités. Que ni l'une ni les autres ne sauraient imposer un ordre quelconque et empiéter sur la souveraineté populaire. Ce pays ne connaît que des Français, à égalité de droits et de devoirs, qui ne sauraient être distincts selon que l'on est de confession catholique, musulmane, protestante, juive, bouddhiste, orthodoxe, ou d'une autre ou d'aucune.

Je suis d'une génération qui a la chance de n'avoir connu en France, à ce jour, que l'État de droit. Mais n'oublions pas d'où nous venons. Sur le sujet de la liberté de conscience, dans le passé, ici, les protestants ont trop enduré de persécutions et de marginalisation pour ne pas rester vigilants, non seulement pour eux mais pour d'autres. « L'honneur d'une religion, écrivait le pasteur Edmond de Pressensé, c'est qu'on puisse ne pas la pratiquer. » Défendre cette liberté pour tous, c'est précisément ce que permet la laïcité, dès lors que la paix civile et les opinions de chacun sont respectées.

Avant même que le mot « laïcité » ne s'impose, cet équilibre fut synthétisé très tôt, par l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen, dont la rédaction revient, pour l'essentiel, au pasteur et député, également académicien nîmois, Jean-Paul

Rabaut Saint-Étienne : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi. » La loi du 9 décembre 1905 s'en tient à ce même équilibre qui, soyons-en sûrs, ne doit pas être bouleversé.

À l'époque, l'action d'Aristide Briand, rapporteur de la loi, ne fut guidée que par la volonté d'œuvrer à l'intérêt général et à l'apaisement d'une société alors profondément divisée, bien davantage encore qu'elle ne l'est aujourd'hui. Jamais, dans ses propos, il ne céda ni à l'agressivité ni même à plus de passion que nécessaire, soucieux toujours de montrer qu'en cet instant, ce qui devait présider à cette loi était la raison. La raison comme le rempart du temps aux passions politiques d'alors. Sa responsabilité le lui commandait, refusant de faire le lit des scissions et, pire encore, de « déchaîner les passions religieuses » dans un pays marqué par de longues discriminations à l'encontre des minorités et par d'intolérables guerres de religion.

La République laïque est impartiale, neutre et objective; elle se refuse à tout parti-pris et à toute action fondée sur la seule émotion. Il importe peu à la République laïque que les citoyens croient modérément ou passionnément dès lors qu'ils se soumettent à la loi commune qui, elle-même, se conforme aux principes fondamentaux rappelés par la Déclaration de 1789.

Ainsi, souvenons-nous des enseignements de Georges Clemenceau et d'Aristide Briand, qui prévenaient le législateur en ces termes : « Il ne faut pas fournir aux adversaires de la République des armes que demain ils puissent retourner contre elle. »

Pourtant, l'actualité nous montre tous les jours que de nombreux prescripteurs d'opinion, qu'ils soient responsables politiques, éditorialistes, ou même intellectuels, préfèrent se laisser

porter par le vent des opinions faciles plutôt que de s'intéresser à la complexité des choses et du monde.

Cela m'amène à conclure, en revenant sur ce qui est, selon moi, une absolue nécessité. Celle de, collectivement, prendre le recul et le temps nécessaires à l'analyse des situations et des idées.

L'objectif est d'abord de rechercher la vérité. Telle qu'elle est, et non telle qu'elle peut être simplement perçue. Puis, de la dire. Cela suppose un certain courage. Dans son discours à la jeunesse du 30 juillet 1903 au lycée d'Albi, Jean Jaurès disait : « Le courage, c'est de ne pas subir la loi du mensonge triomphant qui passe, et de ne pas faire écho, de notre âme, de notre bouche et de nos mains aux applaudissements imbéciles et aux huées fanatiques. »

Force est de constater que pour beaucoup, il apparaît plus confortable de favoriser d'un petit souffle le feu d'une idée médiocre, facile à entretenir, facile à manipuler et qui, s'il embrase le débat, n'aura jamais comme victimes collatérales que des gens qui n'appartiennent jamais au débat. Un incendie qui pourrait même avoir du « bon » parce qu'une idée facile qui brûle rend le terrain fertile à plein d'autres, exploitables ou utiles pour justifier des aspirations qui, sans ces contre-feux, apparaîtraient dans toute leur médiocrité.

Œuvrer pour l'intérêt général suppose donc beaucoup de courage. Pour ma part, je ne sais pas si je suis courageux. Mais je crois savoir, de par ma mère, mon père, ma famille et ma simple expérience, que le courage en ce domaine commence par le devoir de bien nommer les choses, et surtout de les expliquer auprès de l'opinion pour mieux combattre tout ce qui concourt objectivement à mettre à mal la cohésion sociale.

La lâcheté, c'est de simplement prétendre nommer les choses. Poser un mot, pointer du doigt, pour dire quelque chose en lui

donnant un vernis de courage et d'audace sous prétexte que ça briserait des « tabous » n'a rien de courageux, quand il ne s'agit que de dire ce que tout le monde dit déjà. Cela n'a rien de noble quand c'est « nommer » pour s'épargner un travail sur la complexité des réalités, leur polysémie. Dans ces cas-là, « nommer », ce n'est plus dévoiler, « nommer », c'est cacher.

Apposer une apparence d'audace sur une facilité intellectuelle. Se pavaner avec le masque du courage n'est pas être courageux. « Surfer » sur les émotions, les exploiter, entretenir les peurs, les laisser grandir, c'est vieux comme le monde, et aujourd'hui pas plus qu'hier ce n'est glorieux. C'est simplement, aujourd'hui comme hier, le clientélisme lâche de ceux qui n'ont pas envie de travailler. Pourtant la citation est connue : « L'ignorance mène à la peur, la peur mène à la haine et la haine conduit à la violence. Voilà l'équation », disait Averroès.

Mais l'Académie de Nîmes est, justement, un de ces lieux trop rares où le culte de l'immédiateté n'est pas le bienvenu. Un de ces lieux qui peut agir comme une « vigie » de la raison.

Pour en reprendre les statuts, les académiciens ont pour mission de contribuer à ses travaux en diverses matières, et, à leur « application au point de vue de l'utilité publique ».

Ici, je crois que ce qui nous anime le plus, dans nos vies professionnelles comme dans nos divers engagements dans la vie associative et dans la vie de la Cité, c'est bien cet intérêt général fondé sur la raison.

S'il est vrai que, trop souvent, comme le pensait Bonaparte, « un homme combat plus pour ses intérêts que pour ses droits », dans une république démocratique, laïque et sociale, ce sont bien ces derniers qui doivent être, partout et pour tous, défendus.

Pourtant, depuis toujours, la réalité des Hommes, pour reprendre Tite-Live, est que « nous ne sentons les maux publics qu'autant qu'ils s'étendent à nos intérêts particuliers. »

Il s'agit donc d'œuvrer pour que chacun de nous, femmes et hommes, ici comme ailleurs, ait une meilleure connaissance de l'autre, du monde, de son histoire, et de ses malheurs comme de ses bonheurs.

J'essaierai modestement d'y contribuer à vos côtés, du mieux que je le pourrai.

Je vous remercie.







